



# Résidence Accueil

## « L'Elan »

112 avenue de Strasbourg  
67170 Brumath

Tel : 06 42 18 21 81

Mail : [residencebrumath@entraide-relais.fr](mailto:residencebrumath@entraide-relais.fr)

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 2022

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : [secretariat@entraide-relais.fr](mailto:secretariat@entraide-relais.fr) internet : [www.entraide-relais.fr](http://www.entraide-relais.fr)

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –  
Code APE 8790B

---

# Sommaire

---

<b>1</b>	<b>Présentation du service, spécificités, prestations proposées.....</b>	<b>3</b>
1.1	Rappel du cadre réglementaire .....	3
1.2	L'équipe .....	3
1.3	L'offre de logement .....	5
<b>2</b>	<b>Les résidents.....</b>	<b>6</b>
2.1	Quelques données statistiques.....	6
2.2	Les hospitalisations.....	10
<b>3</b>	<b>Entrées/Sorties.....</b>	<b>11</b>
3.1	Taux d'occupation annuel .....	11
3.2	Mouvements et durée d'occupation.....	11
3.3	Entrées 2022 .....	11
3.4	Sorties 2022 .....	13
<b>4</b>	<b>Les modalités d'intervention sociale .....</b>	<b>14</b>
4.1	La vie semi-collective.....	14
4.2	L'accompagnement individuel .....	16
<b>5</b>	<b>Les temps forts de l'année.....</b>	<b>20</b>
5.1	Actions de sensibilisation sur le tri des déchets .....	20
5.2	Atelier technique : Nettoyage des siphons.....	21
5.3	Collecte nationale de la Banque Alimentaire.....	21
5.4	Projet « Addictions précarité » avec la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) .....	21
5.5	Séjour à Gérardmer .....	23
5.6	Marche de la santé mentale .....	24
<b>6</b>	<b>Perspectives 2023 .....</b>	<b>24</b>
6.1	Accompagnement autour des vacances .....	24
6.2	Projet d'activités socioculturelles individuelles .....	25



# 1 Présentation du service, spécificités, prestations proposées

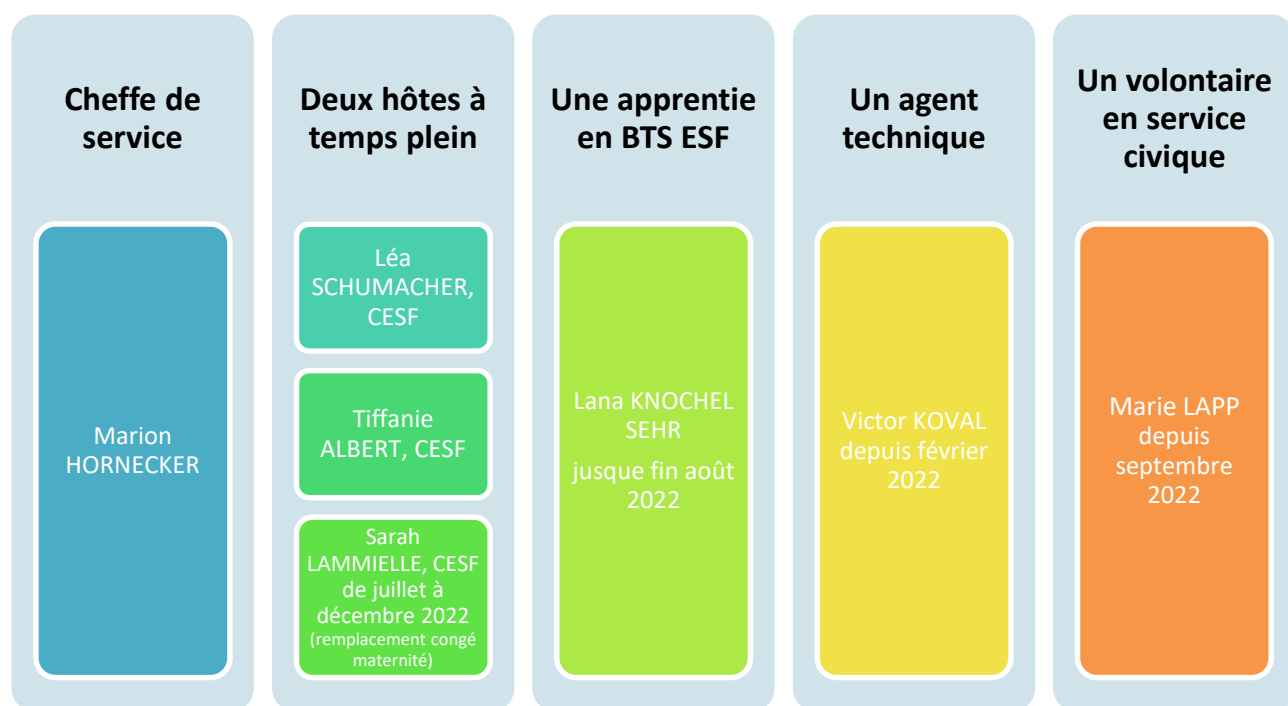
## 1.1 Rappel du cadre réglementaire

La création des résidences accueil (RA) découle du plan « Psychiatrie santé mentale 2005-2008 », qui faisait état d'un manque de solution de logement pour des personnes fragilisées par des troubles psychiques. Elles ont été pensées sur le même modèle que les Maisons Relais, offrant **un cadre de vie sécurisant, alliant logements individuels, espaces collectifs et présence d'hôtes en journée**. Ce cadre de vie semi-collectif permet aux résidents de s'essayer à une vie plus autonome en valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. Il s'agit d'un dispositif de logement pérenne.

L'expérimentation des RA a commencé en 2007, encadrée par la note d'information DGAS/PIA/PHAN 2006-523. Le dispositif a été pérennisé dans le cadre de la loi du 25 mars 2009 pour la MOBilisation pour le Logement et la Lutte contre les Exclusions dite loi MOLLE.

Elles répondent également aux objectifs du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées), et du plan de relance du Logement d'Abord.

## 1.2 L'équipe



En 2022, nous avons accueilli deux étudiantes préparant le diplôme de Conseillère en Economie Sociale Familiale : Sarah LAMIELLE et Louise NETT.

Depuis septembre 2022, l'équipe est complétée par **une volontaire en service civique**, dont la mission d'intérêt général porte plus particulièrement sur l'animation de la vie semi collective au sein de la résidence. La mission, d'une durée de 10 mois, représente un volume de 28H00/semaine. Elle est partagée avec la Résidence sociale Sara Banzet.

L'équipe éducative de la résidence a pour **missions** de :

- favoriser l'autonomie des résidents en mettant en œuvre un accompagnement de proximité individuel et collectif,
- faire vivre les espaces semi-collectifs en journée pour créer un cadre de vie sécurisant et du lien social,
- veiller au respect du règlement de fonctionnement,
- assurer la gestion locative de la résidence en lien avec le service administratif et le service technique.

Elle assure une présence quasi quotidienne du lundi au samedi sur une amplitude horaire large :

- Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00,
- Le vendredi de 9h00 à 16h30,
- Deux samedis sur trois, une présence de 4h00 planifiée par l'hôte de service selon l'activité proposée aux résidents.

La nuit et les week-ends, les résidents bénéficient de la même astreinte téléphonique que les autres dispositifs du pôle hébergement/logement de l'association.

### 1.3 L'offre de logement



La résidence compte 21 logements de type T1 ou T1' meublés, d'une superficie moyenne de 23 m2.

Type	Surface	Redevance appliquée en 2022
T1	Entre 19,7 et 19,9 m2	350,31 €
T1'	Entre 20,1 et 27,6 m2	Entre 458,66 € et 461,54 €

La redevance mensuelle comprend le loyer, les charges locatives (chauffage, électricité, eau chaude) ainsi qu'un amortissement des équipements des logements.

Notre structure bénéficie à présent d'un conventionnement APL, ce qui permet aux résidents d'ouvrir droit à une allocation logement calculée selon leurs ressources.

La résidence comprend également des espaces collectifs : cuisine, salle d'activités, petit salon dans l'entrée, buanderie.

## 2 Les résidents

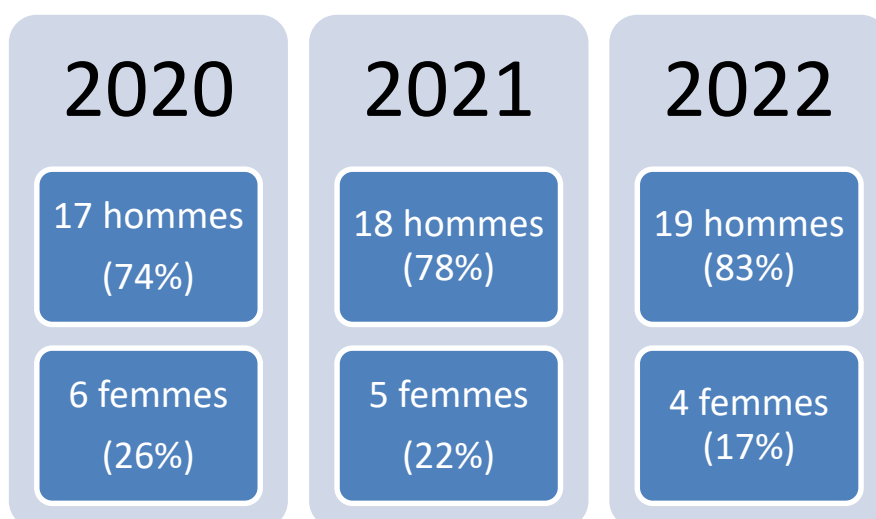
La résidence accueille des personnes majeures, sans critère d'âge, fragilisées par des troubles psychiques. Elles ont connu des parcours de vie variés (vie en famille, vie en structure, passage à la rue, avec ou sans expérience locative...).

A l'entrée dans la structure, elles sont engagées dans des démarches de soins qui leur permettent d'accéder à un logement privatif. Elles doivent disposer de ressources financières suffisantes pour assumer la charge d'un loyer, tout en ne dépassant pas le plafond PLAI (11626 € en 2022).

### 2.1 Quelques données statistiques

En 2022, nous avons logé et accompagné 23 personnes.

#### ➤ Sexe :

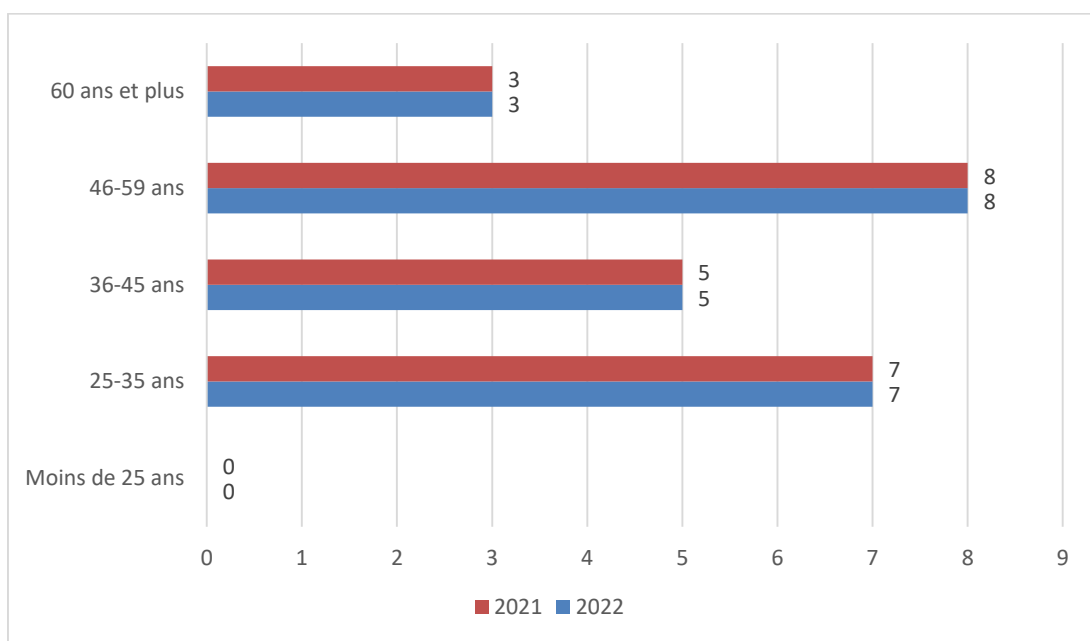


Les personnes accueillies restent majoritairement des hommes. Cela s'explique par un nombre plus élevé de candidatures masculines. En 2022, lors des deux commissions d'admission, sur les 9 dossiers réceptionnés, 8 concernaient des hommes.

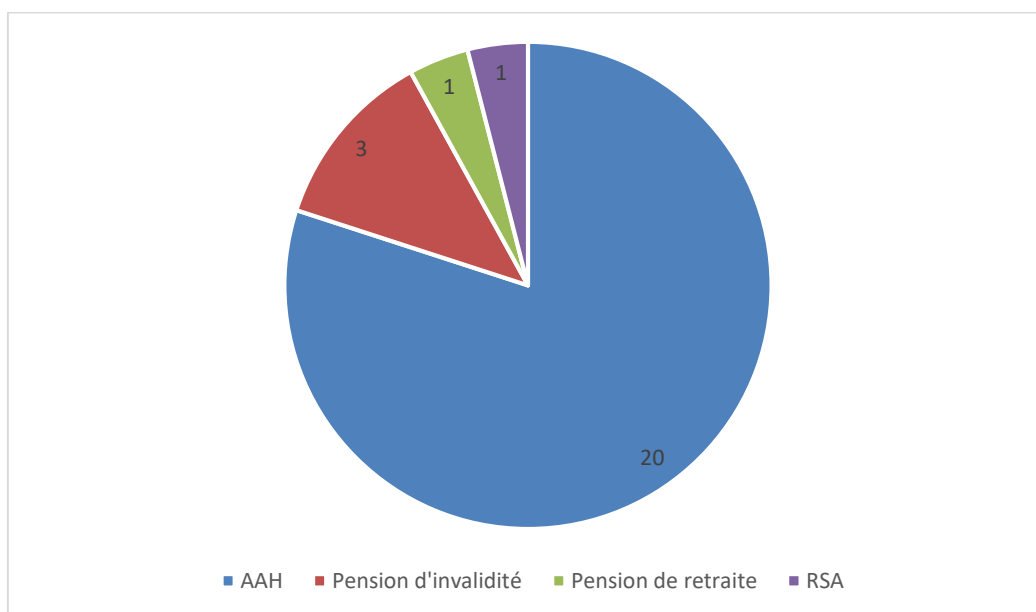
#### ➤ Age :

Plus d'un tiers des résidents a entre 46 et 59 ans. La moyenne d'âge est de 45 ans. Cette moyenne augmente d'un an par rapport à l'an passé.

On constate un vieillissement progressif de notre public. Cet élément doit constituer un point de vigilance et faire l'objet d'une réflexion sur l'accompagnement de potentielles pertes d'autonomie et/ou de problématiques de santé somatique.



➤ **Ressources :**

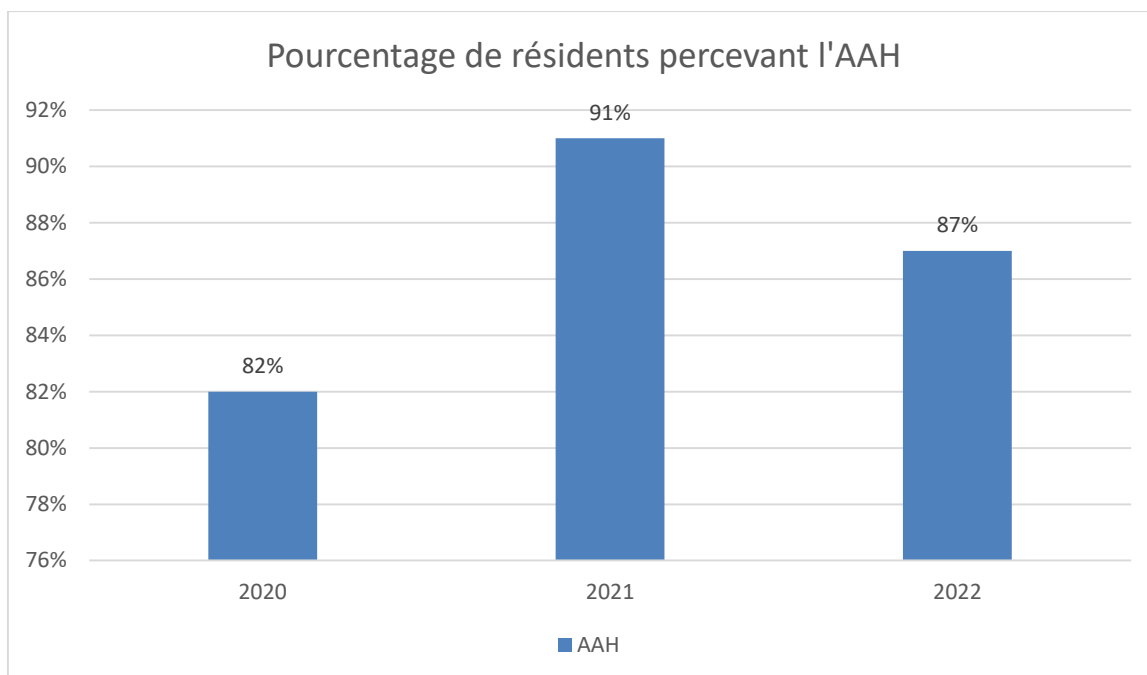


Les ressources peuvent être cumulatives.

En 2022, la majorité des personnes bénéficie de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH). Seules trois personnes perçoivent la pension d'invalidité, dont deux la

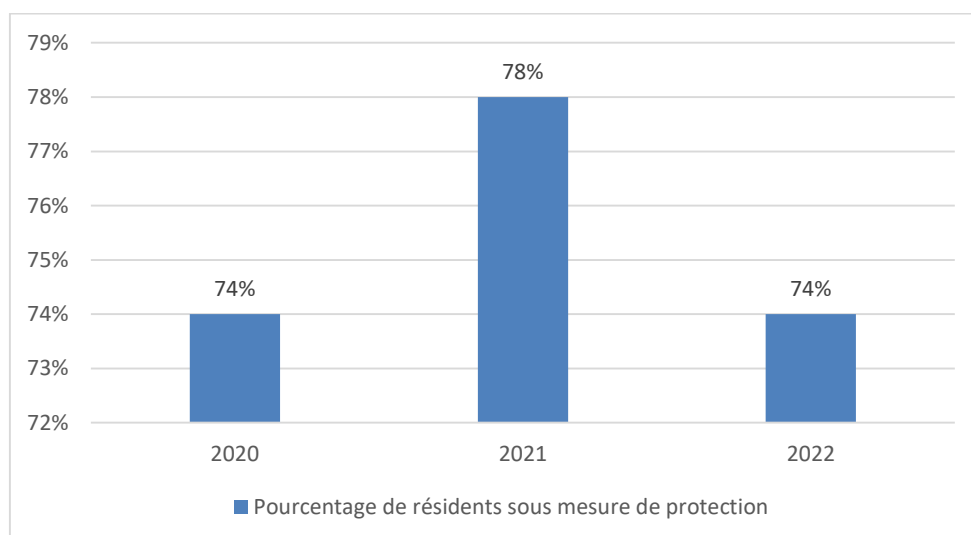


cumulent avec l'AAH. Une personne perçoit une pension de retraite ; auparavant elle travaillait dans un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT). Une personne perçoit le Revenu de Solidarité Active (RSA) en attendant l'ouverture de son droit à l'AAH.



Au total, 87% des résidents perçoivent l'AAH en 2022 contre 91% en 2021.

➤ **Mesures de protection :**

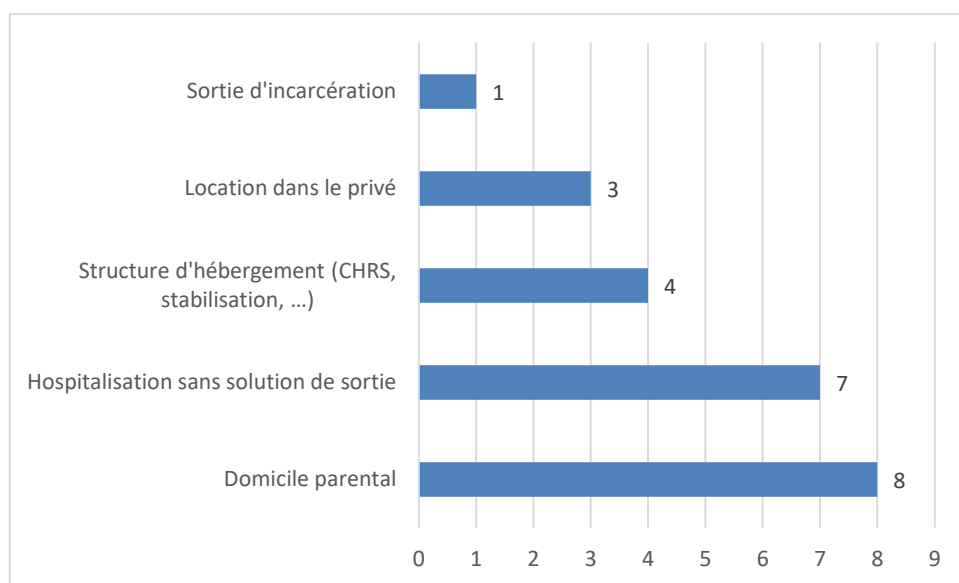


La majorité des résidents a une mesure de protection. Cela s'explique par le fait que le public accueilli peut rencontrer des difficultés de gestion, conséquence des troubles

psychiques. Selon les situations, les personnes ont besoin d'être soutenues et protégées sur le volet financier et administratif.

Le nombre de personnes qui bénéficient d'une mesure de protection est en légère baisse. Cela s'explique par l'arrivée d'un nouveau résident qui n'a pas de mesure de protection.

➤ **Situation locative antérieure à l'entrée à la résidence :**



Nous pouvons constater que le parcours du public avant l'arrivée à la résidence accueil est varié. Cependant, avant leur orientation, une majorité des personnes était hospitalisée sans solution de sortie. Une autre majorité était hébergée au domicile parental, une solution qui souvent n'était plus envisageable en raison des conflits intrafamiliaux ou bien parce que la typologie du logement n'était plus adaptée.

Concernant les résidents qui vivaient au domicile parental, nous nous rendons compte que l'autonomie dans le quotidien n'est pas forcément acquise. En effet, à leur arrivée à la résidence, nous constatons la nécessité de mettre en œuvre un accompagnement plus approfondi pour leur montrer les bases de l'entretien de leur espace de vie, l'utilisation de la buanderie ainsi que le tri de leur linge, par exemple.

## 2.2 Les hospitalisations

**2021 : 123 jours d'hospitalisations pour 4 résidents**

dont 123 jours en psychiatrie, soit 100 %

**2022 : 183 jours d'hospitalisation pour 6 résidents**

dont 183 jours en psychiatrie, soit 100 %

En 2022, 6 résidents sur les 23 accueillis ont eu besoin de passer quelques jours hospitalisés à l'EPSAN. On constate une légère augmentation du nombre de jours d'hospitalisation et de résidents par rapport à 2021. Les motifs et durée d'hospitalisation sont divers :

- Trois hospitalisations ont fait suite à un mal-être dû à l'instabilité de la pathologie et à un moment de fragilité,

- Une hospitalisation a été mise en place pour un résident suite au décès d'un de ses proches. Lors d'une réunion bimensuelle avec l'EPSAN, nous avons fait part de nos observations, ainsi le psychiatre et les infirmiers ont organisé une hospitalisation avec le résident afin de le soutenir dans cette épreuve,

- Pour une autre personne, l'hospitalisation a été programmée pour permettre d'encadrer un souhait de sevrage à l'alcool qui a abouti mais qui n'a finalement pas fonctionné sur la durée,

- Un dernier résident a été hospitalisé suite à une « fugue ». Il a tenté de fuir ses angoisses qui étaient liées à l'aboutissement d'un projet de déménagement. En effet, à sa demande, nous l'avons accompagné dans un nouveau projet qui était d'accéder à un logement via le dispositif LAPY de l'ARSEA.

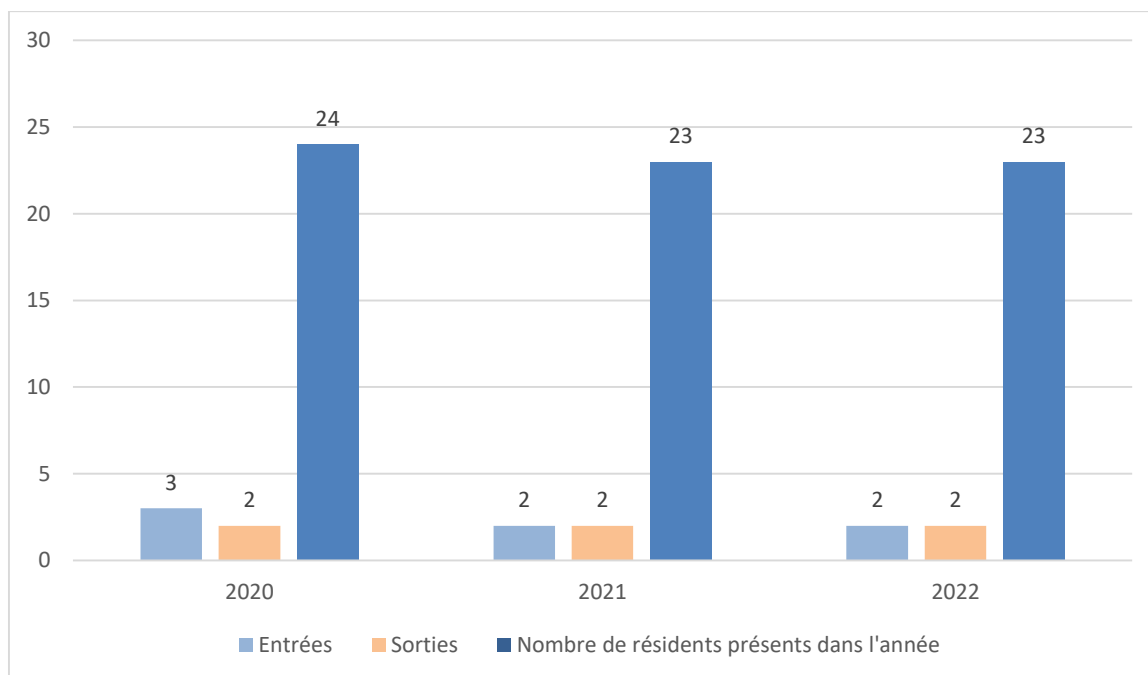
Encore une fois, l'équipe constate que le maintien du contrat de location est un paramètre important pour les résidents qui entreprennent un projet d'hospitalisation. Celui-ci se fait de façon plus sereine. Notons que grâce au lien de confiance et à la transparence des échanges avec les résidents, la majorité des hospitalisations a été faite en accord avec eux ou à leur demande. Néanmoins, une hospitalisation à la demande d'un tiers a dû être sollicitée pour un résident, en crise psychotique à la suite de la rupture de son traitement. Bien que la démarche d'hospitalisation sous contrainte était nécessaire, nous constatons que le lien avec l'équipe en a pâti à son retour à la résidence.

### 3 Entrées/Sorties

#### 3.1 Taux d'occupation annuel

Le taux d'occupation annuel est de 99,2 % en 2022 (98,8 % pour l'année 2021).

#### 3.2 Mouvements et durée d'occupation



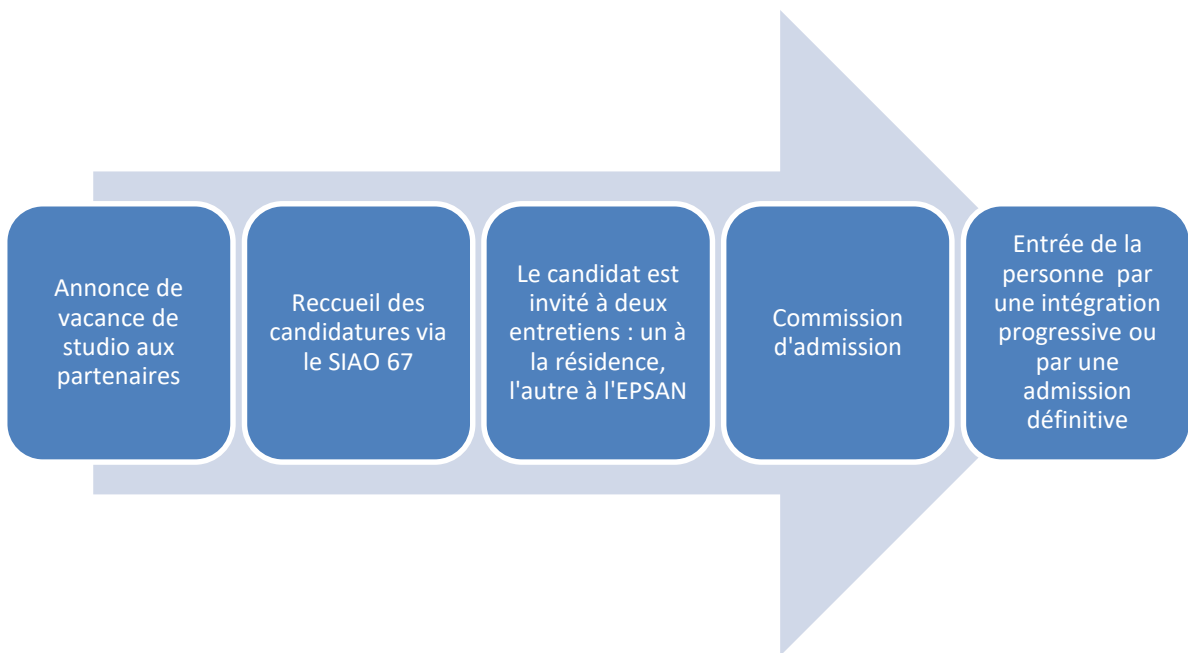
Le dispositif de résidence accueil étant un dispositif de logement pérenne, nous constatons un faible taux de rotation annuel.

Depuis l'ouverture de la résidence en octobre 2015, nous avons logé et accompagné 40 personnes.

En 2022, la durée moyenne de présence augmente à nouveau et passe à 4 ans et 10 mois (4 ans et 2 mois en 2021).

#### 3.3 Entrées 2022

Pour rappel, il n'y a pas d'accès direct à la résidence, l'admission répond à un protocole construit et mis en œuvre avec le SIAO 67 et l'EPSAN. Il ne débute que lorsque qu'un logement est vacant. Ainsi, nous ne fonctionnons pas avec une liste d'attente.



Le logement est attribué lors d'une commission d'admission qui réunit la direction et l'équipe de la résidence, l'EPSAN, les financeurs et le SIAO 67. Elle prend en compte l'évaluation médico-sociale de la personne mais également le groupe de résidents déjà présent dans la structure. Il s'agit de favoriser la mixité des parcours et de garantir un certain équilibre de vie au sein de la résidence.

Deux commissions ont eu lieu en 2022. Quatre personnes ont été rencontrées en août 2022, six en décembre 2022.

Au cours de l'année, nous avons accueilli **deux nouvelles personnes**. Ci-dessous, nous présentons succinctement leur parcours antérieur à l'entrée à la résidence.

#### Extraits des bilans FSL « Accès au logement » :

- M. X est âgé de 33 ans, il est célibataire. M. X a toujours vécu chez ses parents, il s'agit d'une première expérience locative. Il se sent prêt à prendre son indépendance. L'équipe éducative sera présente pour l'accompagner dans la gestion du logement et l'acquisition des compétences de la vie quotidienne.

Concernant l'aspect administratif et budgétaire, M. X ne bénéficie pas de mesure de protection. L'équipe pourra également encadrer cet apprentissage.

M. X a intégré la résidence en décembre 2022.

- M. Y est âgé de 29 ans, il est célibataire. M. Y présente deux expériences locatives dans le parc privé interrompues et qui ont été suivies de périodes d'errances plus ou moins longues. Arrivé en Alsace, il a intégré un CHRS en août 2021, où il a pu reprendre des habitudes de vie plus saines et la vie en collectivité.

La prise en charge arrivant à sa fin et la vie en collectif devenant trop pesante pour M. Y, il a été orienté vers notre structure. La résidence lui permettra d'intégrer un logement autonome tout en gardant des liens avec son voisinage, ce qui le protégera de son isolement social.

L'équipe éducative pourra veiller à sa bonne gestion du logement et à ses relations pouvant le mettre en difficulté comme par le passé. En ce qui concerne l'aspect administratif et budgétaire, M. Y bénéficie d'une curatelle renforcée.

M. Y a intégré la résidence en septembre 2022.

### **3.4 Sorties 2022**

Au courant de l'année, **deux personnes sont sorties** de la résidence.

La première a été accompagnée dans son projet d'accès à un logement plus autonome. Elle a ainsi pu bénéficier d'un relogement, dans le parc privé à Brumath, par le biais du dispositif LAPY de l'ARSEA.

La deuxième sortie de la résidence fait suite à la résiliation de la convention par l'association. Le résident, entré depuis deux mois à l'Elan, n'a pas réussi à s'adapter à son nouveau cadre de vie et à en respecter le règlement. La reprise de conduites addictives a fragilisé son intégration dans la résidence et a concouru à une dégradation rapide de son état de santé psychique. A cela s'est ajouté de nombreux impacts négatifs sur d'autres résidents : envahissement de leur espace de vie, taxe, incitation à la consommation de produits. Au final, le jeune homme a été hospitalisé sous contrainte par la gendarmerie à la suite de débordements dans un restaurant de la commune. L'association avait déjà pris la décision de résilier la convention.

## 4 Les modalités d'intervention sociale

### 4.1 La vie semi-collective

#### → La fréquentation des espaces collectifs

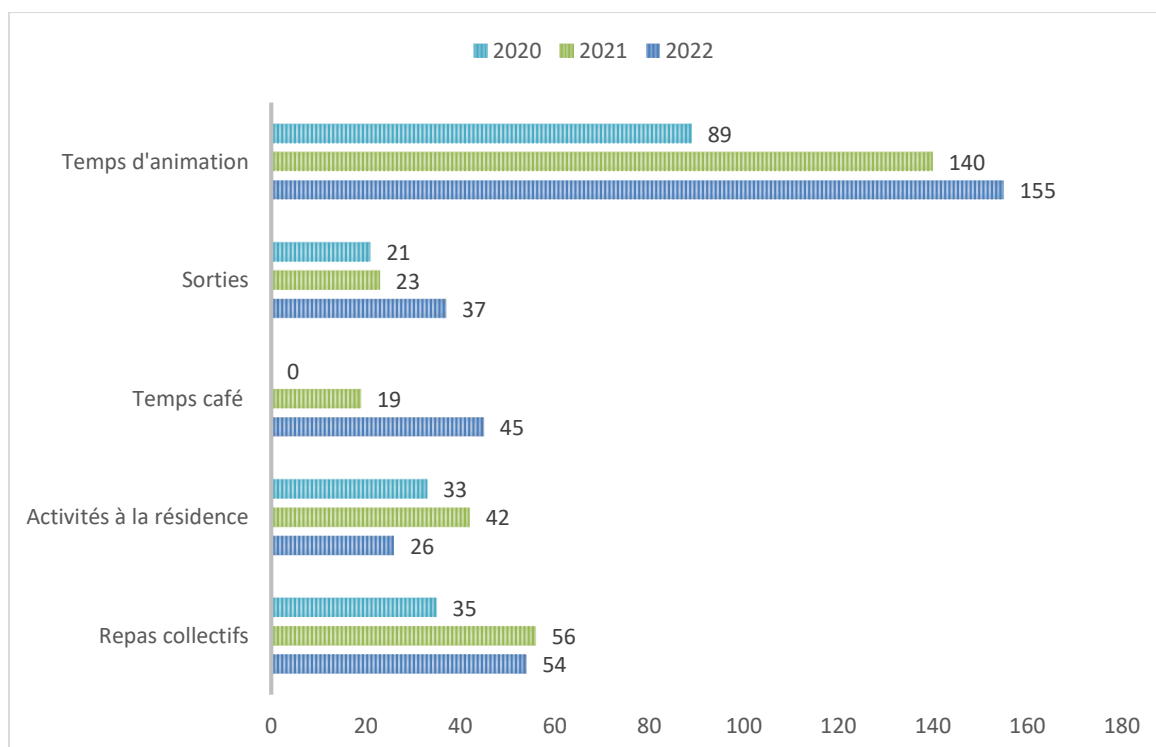


Nous constatons une légère baisse de la fréquentation quotidienne des espaces collectifs par les résidents, qui ne se ressent que peu, les espaces communs, restant fréquentés tout au long de la journée.

#### → Les temps d'animation

Le graphique ci-dessous représente l'un des aspects fondamentaux du travail de l'équipe au quotidien, à savoir l'animation de la vie semi-collective.

Chaque semaine est rythmée en moyenne par quatre temps d'activités collectives : un temps café, un repas, une activité à la résidence et éventuellement une sortie selon les envies et la météo.



En 2022, nous constatons la reprise d'un rythme d'activité semblable à l'avant COVID (en 2019, 152 activités avaient été organisées).

Les activités collectives ont une importance particulière à la résidence accueil, elles reflètent le besoin quotidien des résidents et des professionnels, de créer du lien et de pouvoir partager des moments conviviaux. Les activités permettent également de rythmer la semaine des résidents et de les inciter à sortir de chez eux. Elles sont une source de stimulation dans le travail de socialisation, point essentiel pour les personnes fragilisées par des troubles psychiques.

La participation aux activités collectives est variable selon les résidents et les activités qu'ils ont à l'extérieur de la résidence (ateliers thérapeutiques à l'hôpital de jour, activités dans d'autres associations, bénévolat...).

**En 2022, 21 résidents ont participé à au moins une activité collective :**

- moins de 15 activités : 9 résidents,
- entre 16 et 50 activités : 5 résidents,
- entre 51 et 102 activités : 7 résidents.

**→ Focus 2022**

**→ Le temps café**

Institué à l'été 2021, le temps café est devenu un incontournable de la vie collective de la résidence. Il se déroule le lundi matin. C'est l'occasion de se retrouver après le week-end, qui parfois paraît long aux résidents qui ont peu de liens familiaux ou sociaux. Ce temps convivial leur permet d'échanger sur leur ressenti du week-end et lancer une nouvelle semaine ensemble.

Nous constatons son effet bénéfique sur la mobilisation dans le collectif. En effet, le temps café, qui ne nécessite pas d'inscription préalable et qui est peu contraignant en terme de participation, a permis de faire venir des résidents sur le collectif, qui étaient peu présents jusqu'alors. Au fur et à mesure, certains se sont également inscrits dans d'autres activités.

**45 temps café ont eu lieu sur l'année 2022, ils ont réuni en moyenne 6,7 résidents.**

**→ Le conseil des résidents**

Les conseils des résidents se tiennent une fois par trimestre, depuis 2017. Trois conseils se sont donc tenus en 2022 : en février, en mai et en octobre. Ils sont organisés



au restaurant l'Ours Blanc de Brumath, endroit convivial où nous nous réunissons autour d'une boisson. C'est un grand espace qui permet d'accueillir la totalité des résidents, contrairement à la salle d'activités de l'Elan. La présence de tous les résidents est vivement conseillée et encouragée. La directrice de l'association, la cheffe de service ainsi que les hôtes sont présentes.

Durant ces conseils, nous faisons un point sur le bilan du trimestre passé avec les activités effectuées, les entrées/sorties de résidents et/ou de salariés, les projets futurs et nous accueillons bien sûr toutes questions/commentaires venant des résidents. C'est un moment convivial auquel les résidents apprécient de participer. Il permet d'encourager la participation des résidents au fonctionnement de la structure, et ainsi de s'approprier encore un peu plus leur lieu de vie.

**En 2022, 3 conseils ont eu lieu, ils ont réuni en moyenne 17,7 résidents.**

#### **→ Les activités extérieures**

Nous avons constaté une forte hausse des participations lors des sorties extérieures à la résidence en 2022, puisque le nombre de participations est passé de 77 en 2021 à 132 en 2022. Cela peut s'expliquer par différents facteurs. Tout d'abord, la fin de la pandémie du Covid-19 qui a entraîné chez les résidents une forte envie de sortir de la résidence pour découvrir de nouvelles choses et visiter de nouveaux endroits. De plus, c'est un moyen pour eux de se sentir « comme tout le monde » en réalisant diverses activités sociales, qu'ils ne sont pas forcément en mesure d'accomplir seuls.

**En 2022, 37 sorties ont eu lieu, elles ont réuni en moyenne 3,5 résidents.**

## **4.2 L'accompagnement individuel**

Un des objectifs du dispositif est de permettre le maintien ou le développement de l'autonomie des résidents dans leur quotidien. Ainsi, les hôtes ont une mission d'accompagnement individuel qui est ajustée à la situation, au parcours, aux besoins et aux attentes de chaque résident. Cet accompagnement n'a pas vocation à être global, sa porte d'entrée est le logement. Depuis 2017, nous bénéficions d'une subvention de la Communauté Européenne d'Alsace pour la mise en œuvre d'un Accompagnement Social Lié au Logement auprès de chaque résident. Il nous permet de donner un cadre à notre intervention, de réfléchir à notre place et rôle auprès des résidents et ainsi de nous

coordonner avec les autres intervenants (mandataires des mesures de protection, équipe médicale, ...).

**489 temps d'accompagnement individuels** ont été réalisés au cours de l'année :

→ **319 visites à domicile** :

Chaque résident bénéficie de visites à domicile régulières. Leur fréquence est personnalisée, définie selon les besoins et l'autonomie de chacun. Elles ont pour objectif d'évaluer la capacité du résident à entretenir et organiser son espace de vie. En cas de difficulté, l'équipe propose son expérience et son soutien dans les tâches du quotidien, ainsi que son expertise pour évaluer les besoins en termes d'achats. Lorsque le résident gagne en autonomie, la visite de l'équipe suffira à stimuler la personne qui finit par anticiper les actes. Dans le cas contraire, si la personne fait face à des difficultés cognitives ou physiques, l'équipe accompagnera la mise en place d'une aide-ménagère ; c'est le cas pour 7 résidents. Ainsi, l'équipe peut privilégier d'autres démarches en lien avec le logement et des temps d'échange de qualité. En effet, lorsque le résident est en difficulté, la question de l'entretien du logement peut être source de tension et impacter la relation de confiance qu'il aura avec l'équipe. Il est alors plus compliqué pour lui de se confier et d'aborder d'autres thématiques sur lesquelles il ressentirait le besoin de se livrer et d'être accompagné.

En 2022, nous avons mis en place un planning trimestriel des visites à domicile. En effet, nous avons constaté que les résidents les moins sollicités bénéficiaient de moins de visites, alors que l'équipe constatait un besoin d'accompagnement dans l'entretien du logement, l'appropriation et l'aménagement de ce dernier. Plusieurs sont donc passés d'une visite à domicile mensuelle à une visite à domicile bimensuelle, tri mensuelle ou encore hebdomadaire. Le planning a permis aux hôtes de projeter sur plusieurs semaines les visites à effectuer selon les fréquences définies en équipe, permettant ainsi une régularité et une équité. Les fréquences sont réévaluées trimestriellement pour les adapter aux besoins repérés. Cette nouvelle organisation explique l'augmentation du nombre de visites à domicile qui passe de 201 en 2021 à 319 en 2022.

### → 113 accompagnements physiques dans une démarche extérieure

L'équipe éducative a la possibilité d'accompagner les résidents dans des démarches extérieures. L'activation de cette option se décide en équipe au cas par cas selon la problématique repérée.

En 2022, la majorité des déplacements extérieurs concerne toujours un accompagnement aux courses dans le cadre d'un accompagnement budgétaire. C'est le cas pour deux résidents pour qui l'accompagnement est fixe. Par exemple, l'équipe éducative constatait quotidiennement que Madame X quémandait auprès de ses voisins des denrées alimentaires. Ce comportement créait des tensions au sein du collectif, mais était également le symptôme d'une mauvaise gestion de son pécule hebdomadaire. Madame X ne parvenait pas à conserver une somme suffisamment importante pour s'acheter des denrées en quantité pour tenir une semaine. Ainsi, en accord avec sa curatrice et elle-même, des bons alimentaires hebdomadaires d'une valeur de 50 euros ont été mis en place. L'équipe accompagne physiquement Madame pour la conseiller dans ses choix, afin qu'elle parvienne à utiliser ce budget de façon efficiente. Au démarrage, la veille des courses, était construite avec Madame la liste des achats, afin de réduire les tensions créées par la frustration que pouvait ressentir Madame au magasin. Depuis, Madame parvient à réaliser une liste cohérente en autonomie et parvient à être à l'écoute des conseils. La présence éducative reste nécessaire durant les courses de Madame X, pour pallier à ses difficultés cognitives qui ne lui permettent pas de calculer au fur et à mesure le coût de son panier, ce qui la mettrait en difficultés à la caisse. Cette présence permet également de canaliser les envies compulsives qu'elle peut avoir (exemple, l'achat d'une veste).

L'équipe accompagne plus ponctuellement les résidents dans l'achat de meubles, d'électroménagers ou autre matériel pour leur logement. En 2022, 7 résidents ont été accompagnés dans ce sens. L'objectif était de faciliter le rangement et l'entretien de leur logement, mais aussi de le personnaliser pour s'y sentir bien. L'équipe travaille avec la personne la budgétisation du projet d'achat et aide le résident à mettre en avant ses motivations auprès de son mandataire judiciaire, le cas échéant. Lorsque le budget est validé et attribué, l'équipe accompagne physiquement la personne pour l'achat, car les magasins spécialisés ne sont pas accessibles en transport en commun, et que l'achat en ligne avec livraison n'est souvent pas possible en raison de l'absence de carte bancaire. Accompagner la personne dans la démarche permet également de s'assurer que le budget ne soit pas détourné pour d'autres achats (dans le cas de conduites addictives, par exemple).

L'équipe constate une hausse des accompagnements pour les rendez-vous médicaux. Dans le cadre de notre partenariat avec les équipes de l'hôpital de jour de l'EPSAN, nous tentons de nous coordonner pour partager ces accompagnements physiques, qui ont souvent pour objectif de rassurer la personne pour qui la démarche n'est pas simple en raison d'un rapport au corps modifié par la pathologie psychique. Ou encore, de permettre une meilleure compréhension et une continuité des soins. Partageant leur quotidien, l'équipe constate qu'une partie des résidents se dégradent sur le plan physique. Le surpoids, une mauvaise dentition, des difficultés de mobilités nous poussent à évoquer avec eux la question de la santé somatique et les actions à mettre en place pour garantir un maintien dans le logement confortable. Par exemple, en 2022, Monsieur Y s'est vu proposer un logement qui s'est libéré au rez-de-chaussée. Ce dernier présente une rupture de ligament, associée à un surpoids et des difficultés respiratoires, rendant difficile sa montée au troisième étage où se situait initialement son logement.

Nous observons également que le sujet de la santé, autre que la santé mentale, est abordé plus naturellement lorsque la personne est stabilisée sur le plan psychique.

#### **→ 57 entretiens au bureau**

Les entretiens au bureau sont proposés aux personnes quand une démarche nécessite l'accès à un outil numérique. Ils permettent généralement de traiter des questions administratives, de prendre des rendez-vous médicaux ou encore de faire le lien avec d'autres professionnels.

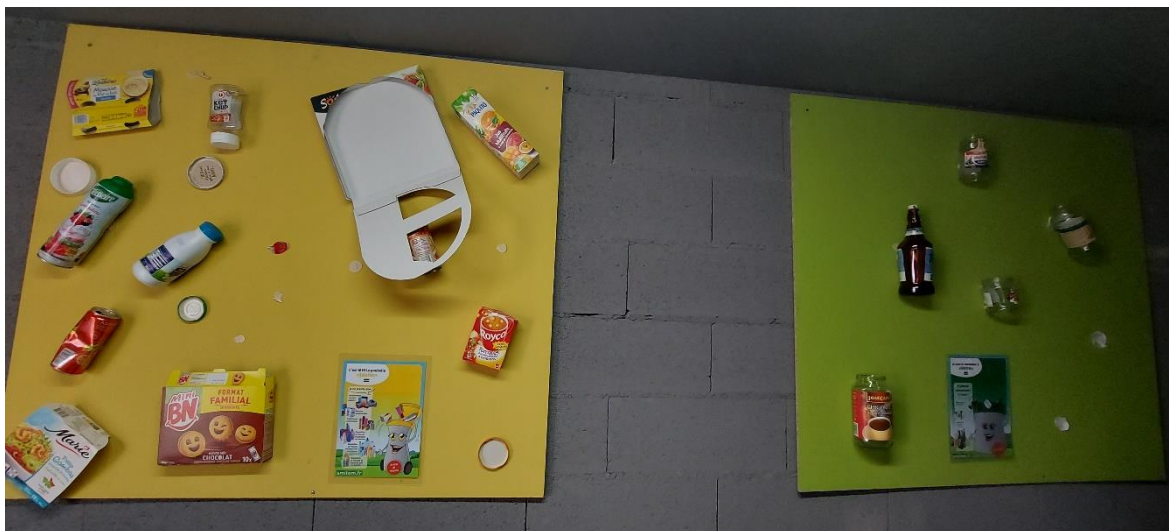
Les sollicitations des résidents au bureau sont plus souvent informelles, pour des actes courts.

#### **La mise en place de réunions de synthèse annuelles :**

En 2022, pour formaliser et valoriser le parcours individuel de la personne au sein de la résidence, l'équipe a décidé de proposer à chaque résident une réunion de synthèse annuelle. Ce temps a pour objectif d'offrir à la personne un temps d'échange en présence des partenaires médicaux et sociaux qui interviennent dans son accompagnement (psychiatre, infirmier psy, mandataire judiciaire, famille...). Ainsi, la réunion de synthèse permet de faire le bilan de l'année passée, d'entendre le résident sur ses envies/projets, de définir les objectifs d'accompagnement pour l'année à venir et de coordonner l'intervention des différents professionnels.

## 5 Les temps forts de l'année

### 5.1 Actions de sensibilisation sur le tri des déchets



Suite au constat que nous avons effectué dans le local poubelle sur la mauvaise gestion du tri des déchets, nous avons mis en place plusieurs séances autour de cette thématique. Tout d'abord le 18 janvier, trois résidents se sont mobilisés pour créer des panneaux dans le local poubelle en y accrochant des déchets en lien avec chaque poubelle, afin de faciliter le tri au niveau visuel.

Le 7 avril, nous nous sommes rendus au Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM) de Schweighouse sur Moder avec 18 résidents afin de visiter le centre de tri et de voir concrètement le traitement des déchets.

Pour finir, le 13 mai, les intervenants du SMITOM sont venus à la résidence pour un temps individuel avec chaque résident. 20 résidents ont été vus. Cela a permis à chacun d'entre eux de poser des questions sur les difficultés qu'ils rencontrent individuellement et les intervenants ont pu reprendre avec eux concrètement les erreurs qu'ils ont pu effectuer au niveau du tri de leurs déchets.

Globalement, nous avons pu constater une belle évolution après ces différentes interventions avec des prises de consciences et une réelle volonté de bien faire de la part des résidents.

## **5.2 Atelier technique : Nettoyage des siphons**

Lors des visites à domicile, nous constatons régulièrement que les siphons sont bouchés. Nous avons alors sollicité l'agent technique pour mettre en place un atelier pratique autour des siphons. Deux ateliers ont eu lieu, au total 4 résidents y ont participé. Nous pouvons constater que peu de résidents se mobilisent lors d'ateliers plus techniques par manque d'intérêt. L'agent technique a informé les résidents de ce qui peut être versé dans le siphon ainsi que les différentes parties du siphon. Puis, il a laissé la place aux résidents pour manipuler un siphon et savoir comment le nettoyer avec une mise en pratique concrète. Afin de s'assurer que l'ensemble des siphons soit bien nettoyé, l'agent technique se rend dans chaque logement une fois par semestre pour effectuer l'entretien de ces derniers.

## **5.3 Collecte nationale de la Banque Alimentaire**

Depuis l'ouverture de la résidence, l'équipe et les résidents se mobilisent pour la collecte nationale de la Banque Alimentaire. En effet, nous pouvons accéder aux produits de cette dernière, nous trouvons donc important de les soutenir. Nous avons donc mobilisé les résidents afin de distribuer les prospectus expliquant les besoins de la banque alimentaire, à l'entrée du magasin, et réceptionner les dons des clients du magasin à la sortie. 5 résidents se sont mobilisés le 25 novembre afin de soutenir la Banque Alimentaire. Ils ont été vivement remerciés par les employés communaux sur place, ainsi que par un mail envoyé ultérieurement par la mairie.

## **5.4 Projet « Addictions précarité : accompagner les conduites addictives pour l'insertion globale des personnes » avec la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS)**

Fin 2021, l'équipe a répondu à un appel à projet proposé par la FAS concernant la problématique des addictions. C'est une thématique qui revient régulièrement dans les accompagnements mis en œuvre auprès des résidents.

Ainsi, en 2022, 71,42% des résidents présentent des conduites addictives (tabac, alcool, drogue, jeux). Les consommations sont antérieures à leur arrivée à la résidence. De manière générale, la question des addictions peut être parlée avec les résidents concernés. Toutefois, certains ont tendance à minimiser la situation.

L'équipe a pu constater que ces consommations peuvent avoir de multiples effets négatifs pour les résidents, sur : leur santé, leur budget, la stabilité de leur pathologie

psychique, leur logement... Les conduites addictives engendrent également des impacts sur la vie semi-collective de la résidence (comportement inapproprié, conflits entre les résidents, taxes des uns et des autres, ...).

Le projet Addictions et précarité, porté par la FAS, était donc un bon moyen pour notre structure de réfléchir à notre manière de prendre en compte cette problématique.

Le financement obtenu et l'accompagnement de la FAS nous ont permis de :

- Proposer des activités de bien-être et de prévention aux résidents,
- Retravailler les outils cadres de la résidence,
- Former l'équipe,
- Conventionner avec un CSAPA.

	Intitulé de l'action	Nombre d'activités	Nombre de participants
A destination des résidents	Création d'un potager	3	6 résidents
	Art thérapie	2 séances collectives + 11 séances individuelles	8 résidents
	Médiation animale	4 séances collectives	6 résidents
	Séjour à Gérardmer	4 jours/3 nuits	6 résidents
	Café débat autour du thème des addictions	2	9 résidents
A destination des professionnels	Formation Premier Secours en Santé Mentale (PSSM)	2 jours de formation, soit 14h00	L'ensemble de l'équipe de la résidence
	Devenir formateur PSSM	5 jours de formation, soit 35h00	Une hôte de la résidence
	Formation UNAFO ( <i>bilan complet dans le rapport d'activité 2023</i> )	11 jours de formation sur 5 thématiques, soit 77h00, réparties en 2023	L'ensemble de l'équipe de la résidence
	Rencontres inter Pensions de famille du département : Les addictions en PF ; Les effets des produits ; La réduction des risques	3	L'ensemble de l'équipe de la résidence

## 5.5 Séjour à Gérardmer

Courant septembre 2022, 6 résidents sont partis en séjour à Gérardmer, accompagnés de deux hôtes.

Le projet séjour s'est déroulé sur 6 mois, d'avril 2023 à septembre 2023, pour que les résidents participent à toutes les étapes préparatoires au départ effectif. Il s'agissait également de leur permettre de régler leur participation financière de façon échelonnée. Cette année, la participation financière des résidents a pu être complétée par un financement dans le cadre du projet Addictions et précarité, car 5 résidents participants sont concernés par des conduites addictives. Ainsi, l'un des objectifs du séjour était de « Prendre de la distance avec son(ses) comportement(s) addictif(s) ».

Avril : premier versement et signature d'un contrat d'engagement pour valider l'inscription au projet.

Juin : première réunion de préparation : choix des menus

Juillet : troisième réunion préparatoire : définition des règles de vie du groupe pendant le séjour. Discussion autour de la répartition des chambres.

Septembre : séjour du 8 au 11 septembre 2022

	Jeudi 08/09	Vendredi 09/09	Samedi 10/09	Dimanche 11/09
08H00		Petit déjeuner	Petit déjeuner	Petit déjeuner
09H00				
10H00		Départ	Promenade au marché	Rangement/Départ
11H00				
12H00		Journée au parc de Ste Croix	Pique-nique/Lac de Gérardmer	
13H00	Départ			
14H00	Arrivée au gîte			
15H00	Visite de la ferme du bien être		Ferme aux rennes	
16H00				
17H00	Courses			
18H00	Préparation du repas	Préparation repas	Préparation du repas	
19H00				
20H00	Temps libre	Temps libre	Temps libre	
21H00				



Une réunion bilan « séjour » a été organisée le 20 septembre 2022 avec les participants. L'objectif était que chacun partage avec le groupe ce qu'il a le plus et le moins apprécié pendant le séjour. L'échange a également porté sur le fonctionnement du groupe. Les professionnelles ont pu faire part de leurs observations et recueillir l'impression des résidents. En effet, les hôtes ont rencontré de grandes difficultés à dynamiser le groupe qui, sur le moment, s'est montré peu intéressé par les activités, ralenti dans les actes du quotidien, voire parfois revendicateur. Il est à noter que ces faits sont liés à la pathologie psychique. En effet, tenir en groupe sur des journées complètes n'est pas toujours aisé pour les résidents. Ces situations peuvent être sources de tensions et de frustrations au sein d'un groupe.

Les résidents, eux, gardent un souvenir positif du séjour et sont prêts à repartir en 2023. Ils sont conscients des tensions qu'il y a eu dans le groupe et parfois du manque de cohésion. Ils admettent que leur attitude peut être variable et peu représentative de leurs compétences. Toutefois ces éléments n'ont pas remis en question le plaisir qu'ils ont pris à voyager.

## **5.6 Marche de la santé mentale**

Le 19 octobre 2022 s'est déroulée la marche de la santé mentale à Saverne. Après une sensibilisation sur les objectifs de la marche, 8 résidents y ont participé. L'ensemble de l'équipe a partagé ce moment avec eux. Après une marche animée de 2 kilomètres où nous avons participé à la mise en place de nichoirs pour oiseaux dans les arbres, nous avons partagé une collation avec les autres participants. Les nichoirs représentaient le bien-être chez soi, dans son logement et le fait que chacun a besoin d'un endroit à lui, sécurisant pour se sentir bien, même les oiseaux.

## **6 Perspectives 2023**

### **6.1 Accompagnement autour des vacances**

Depuis l'emménagement au sein de la nouvelle résidence, nous avons proposé un séjour chaque année. Au vu de l'organisation et de l'énergie que cela demande, pour l'équipe et les résidents, nous avons décidé d'espacer ces départs et de proposer un séjour une année sur deux.

A la place, nous proposons aux résidents de construire leur propre projet vacances, en participant à des voyages adaptés par exemple. Il s'agit de leur faire découvrir un autre type

de séjour et de faire de nouvelles rencontres. Dans ce cadre-là, nous pouvons les accompagner individuellement afin de trouver la destination qu'ils souhaitent en fonction de leur budget.

Nous organiserons également des sorties estivales à la journée pour leur proposer des activités et/ou des lieux inhabituels comme une sortie au lac de Titisee ou encore une sortie aux thermes.

## **6.2 Projet d'activités socioculturelles individuelles**

Nous constatons que les résidents ont parfois des difficultés à faire seuls des activités qui pourraient leur procurer du bien-être, hors de la résidence. Méconnaissance des propositions socioculturelles, crainte de rencontrer de nouvelles personnes du fait de la stigmatisation des pathologies psychiques, isolement social, problème de mobilité... Autant de raisons qui font qu'ils ne se lanceront pas à la découverte de nouvelles activités ou de nouveaux lieux.

Le principe est donc de proposer aux résidents qui ne sont pas à l'aise sur le collectif, ou qui ont besoin de passer des moments individuels, un accompagnement sur cette thématique.

Ce projet devra leur permettre de s'essayer à de nouvelles choses tout en étant accompagné et ainsi sécurisé par le volontaire en service civique. Il peut s'agir d'activités ou de démarches plus personnelles, en fonction de leur centres d'intérêts et de leurs envies. L'objectif est que le résident construise entièrement son projet, avec l'aide du volontaire en service civique, qu'il soit impliqué dans la recherche et dans la mise en œuvre de l'action choisie. Le financement de l'activité sera à la charge du résident concerné.

Par le biais de cette nouvelle action, nous cherchons à apporter aux résidents des moments de qualité, sources d'épanouissement et de bien-être, qui peuvent concourir à leur rétablissement et à la reconquête de leur citoyenneté.